



## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

N° 2025/116

Un extrait de la présente délibération a été publié sur le site de la Ville :

LE 19 DEC 2025

Présents : 29  
Excusés : 6  
(6 pouvoirs)  
En exercice : 35  
-----

Secrétaire de séance :  
Jocelyn MERCERON et  
Marc-Antoine NERON

Le mercredi dix-sept décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis salle du Conseil Municipal à Saumur, sous la présidence de Monsieur Jackie GOULET CLAISSE, Maire, sur convocation faite par lui le dix décembre deux mille vingt-cinq.

**Étaient présents** : M. GOULET CLAISSE, Maire – MM. NERON N., NERON M-A., Mmes GUILLON, LIEBAULT Maires Délégué(e)s – Mme LELIEVRE, M. GUILMET, Mme LE COZ, M. PROD'HOMME, Mme GRIMA, M. CARDET, Mme METIVIER, Adjoints – M. BIDAULT, Mmes BOURDIER, TAUGOURDEAU, MM. COMBEAU, PIERRE, BRAEMS, Mmes RIO, LHOMMEDE, MM. RICOU, OLIVA, CHANDOUCINEAU, Mmes SOURDEAU, LEMENACH, LE MELINER, M. CHENOUF, Mme AUGER, M. MERCERON Conseillers Municipaux.

**Excusés** : M. JOSSE, Mme TUBIANA, M. CHA, Mmes GODFRIN, FAURE, VILLARME, ont respectivement donné pouvoir à M. GUILMET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mme GUILLON, MM. PIERRE, CHANDOUCINEAU.

### EXERCICE 2026 – BUDGET PRIMITIF

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet d'assouplir les règles budgétaires en introduisant la fongibilité des crédits.

Ainsi, elle offre la possibilité, à l'organe délibérant, de déléguer à l'exécutif, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, le Maire, informe les membres du Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits de travaux de bâtiments entre les lignes d'études (chapitre 20), de mobilier (chapitre 21) et de travaux (chapitre 23) afin d'ajuster au plus près, les crédits aux besoins, sans modifier le montant global des investissements.

Après avis de la Commission des Finances du 01 décembre 2025, il est proposé au Conseil Municipal,

- D'ADOPTER le Budget Primitif pour l'exercice 2026, et ses annexes, qui s'établit comme suit :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
PRINCIPAL	42 077 350,00	42 077 350,00	27 243 840,00	27 243 840,00
ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA T.V.A.	536 200,00	536 200,00	173 700,00	173 700,00
ANNEXE DU CHAUFFAGE URBAIN DU CHEMIN VERT	1 203 080,00	1 203 080,00	1 836 880,00	1 836 880,00
ANNEXE DES LOTISSEMENTS	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
ANNEXE AERODROME	252 600,00	252 600,00	22 100,00	22 100,00

Délibération **ADOPTÉE** à la majorité absolue des suffrages exprimés.

29 voix pour

6 voix contre

0 abstention

Le Maire de la Ville de Saumur,

Jackie GOULET CLAISSE

